



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **15 septembre 2014**

Délibération n° 2014-0270

commission principale : **déplacements et voirie**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Marchés à bons de commande - Disparition indice CS1D - Autorisation de signer 2 avenants**

service : **Direction de la voirie**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 17 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Belaziz, MM. Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, M. Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Mme Servien, M. Suchet, Mmes Tifra, Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial.

Absents excusés : Mme Baume (pouvoir à M. Hémon), M. Bérat (pouvoir à M. Guillard), Mme Berra (pouvoir à M. Cochet), M. Bravo (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Corsale (pouvoir à M. Gascon), M. Coulon (pouvoir à M. Lebuhotel), Mme de Malliard (pouvoir à M. Charlot), M. Piegay (pouvoir à M. Galliano), Mmes Pietka (pouvoir à M. Genin), Runel (pouvoir à Mme Peillon), MM. Sturla (pouvoir à Mme David), Uhlrich (pouvoir à M. Geourjon), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vincendet (pouvoir à Mme Leclerc).

Absents non excusés : Mme Beautemps.

Conseil de communauté du 15 septembre 2014**Délibération n° 2014-0270**

commission principale : déplacements et voirie
objet : Marchés à bons de commande - Disparition indice CS1D - Autorisation de signer 2 avenants
service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie arrête le calcul du taux de charges des travaux publics (TP) général, applicable à Paris et dans les Hauts-de-Seine (CS1A), à partir duquel étaient calculés les coefficients pour le reste de l'Île-de-France et la province. La dernière valeur diffusée est celle de juin 2013. A compter de cette date, le coefficient de charge TP CS1D est supprimé.

Par conséquent, il est nécessaire, pour chacun des marchés concernés, de modifier la formule de révision des prix comme indiquée à l'acte d'engagement (AE)-cahier des clauses administratives particulières (CCAP), en combinant une méthode de raccordement et en utilisant de nouveaux indices de manière à maintenir le plus possible les conditions économiques déterminées initialement et ce, par voie d'avenant.

Pour les marchés listés ci- après, l'indice CS1D est supprimé et remplacé par l'indice ICHT-F "Indice du coût horaire du travail, tous salariés, dans la construction" :

N° du marché et objet	Date de notification	Titulaire	Montant minimum annuel (en € HT)	Montant maximum annuel (en € HT)
marché n° 10495410 fourniture, pose et entretien de métallerie et mobilier urbain - lot n° 1	24 décembre 2010	SERPOLLET/CHOSSET ET LUCHESSA	400 000	1 600 000
marché n° 10495510 fourniture, pose et entretien de métallerie et mobilier urbain - lot n° 2	23 décembre 2010	GANTELET- GALABERTHIER	500 000	2 000 000

La formule paramétrique de révision propre à chaque marché ne subit aucune autre modification.

Les autres modalités contenues dans l'AE-CCAP demeurent inchangées.

Ces avenants ne génèrent aucune incidence financière dans le cadre de ces marchés à bons de commande.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits avenants, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les avenants aux marchés suivants :

- marché n° 10495410 : Fourniture, pose et entretien de métallerie et mobilier urbain - lot n° 1,

- marché n° 10495510 : Fourniture, pose et entretien de métallerie et mobilier urbain - lot n° 2.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

3° - Les dépenses, au titre de ces marchés, seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2014 et éventuellement 2015, 2016 et 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 17 septembre 2014.